



Union Locale CGT

VILLEFRANCHE / BEAUJOLAIS / VAL DE SAÔNE

Bourse du travail

Place Roger Rousset

69400 Villefranche-sur-Saône

Tél. : 04 74 65 25 31

Fax : 04 74 03 92 52

E-mail : ulcgt.villefranche69@wanadoo.fr

Site : www.ulcgtvillefranche69.fr

Villefranche, le 28 juillet 2012

Madame, Monsieur,

Le Changement ? Ce n'est pas pour Maintenant !!

Nous allons vous le démontrer avec le cas des Elus de la société ONTEX.

ONTEX est l'une des 2 dernières sociétés fabriquant des Couches Bébé en France pour les marques distributeurs et hard discount. Elle a fermé son site de production situé à Arnas (69400) pour transférer les machines et toute la production en Tchéquie et Espagne.

Nos camarades de la société ONTEX ont pratiquement tous été licenciés suite à la décision des actionnaires de délocaliser leur usine Caladoise en Tchéquie. Ce sont 187 salariés qui ont été licenciés le 9 septembre 2011.

Nous allons voir que la crédibilité de ce gouvernement est en cause...

TRAITEMENT, PAR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT, DU DOSSIER DES ELUS ONTEX

Pour les salariés dit « protégés », l'inspecteur du travail, saisi par la société ONTEX le 5 octobre 2011, avait refusé l'autorisation de licencier, par courrier dûment motivé du 5 décembre 2011. **Pièce Jointe**

La société ONTEX, suite à cette décision, a engagé un recours devant le Ministre du Travail le 3 février 2012.

Monsieur Hubert ROSE, du Ministère du Travail, adresse en date du 19 juin 2012 un courrier par lequel il informe les salariés :

« A défaut de décision expresse au 6 juin 2012 est née à cette date une décision implicite de rejet.

J'envisage de procéder au retrait de cette décision implicite, pour des motifs de légalité tenant notamment à l'appréciation à porter sur la réalité du motif économique ».

Dans ce même courrier il était demandé aux salariés de « bien vouloir transmettre, « ***si vous l'estimez nécessaire, toute observation écrite dans un délai de huit jours à compter du présent courrier*** ». **Pièce Jointe**

Les salariés ont fait diligence, et dès le 26 juin 2012 ils ont adressé, par courrier recommandé AR, au ministère du travail avec un document justifiant de l'absence de motif économique. **Pièces Jointes**

Dès le 22 mai 2012, l'Union Locale CGT de Villefranche sur Saône avait adressé au Ministre du Travail un courrier pour l'alerter sur la situation des Elus ONTEX, courrier qui n'a fait l'objet d'aucune réponse du Ministre. **Pièce Jointe**

Suite au courrier du Ministère du Travail du 19 juin 2012, l'Union Locale CGT de Villefranche sur Saône a adressé, dès le 26 juin 2012, plusieurs courriers en direction du Président de la République, du Ministre du Redressement Productif et du Ministre du Travail. **Pièces Jointes**

En retour, l'Union Locale a reçu les réponses de la Présidence de la République et du Ministère du Redressement Productif qui ont, tous deux, renvoyé le problème au Ministre du Travail. **Pièces Jointes**

Quant au Ministre du Travail, qui n'a pas daigné répondre explicitement à ce courrier, il a adressé aux salariés un courrier daté du 20 juillet 2012 par lequel il leur a annoncé sa décision d'autoriser la société ONTEX à procéder à leurs licenciements pour motif économique. **Pièce jointe.**

Plusieurs points dans le traitement de ce dossier sont choquants.

Pour mémoire, les élections présidentielles se sont déroulées les 22 avril et 6 mai 2012. Les élections législatives se sont déroulées les 10 et 17 juin 2012.

Il est à noter que :

- 1) le gouvernement actuel a sagement attendu la fin de toutes les élections et surtout du deuxième tour des élections législatives pour faire envoyer, par le ministère du travail, le courrier du 19 juin 2012. **Pièce Jointe**
- 2) le ministère du travail a menti aux salariés puisque la décision d'autorisation de licenciement avait été prise et motivée **dès le 6 juin 2012** comme cela apparaît sur cette dernière. **Pièce Jointe**
- 3) la motivation de cette décision est surprenante et contraire à l'analyse de l'expert mandaté par le comité d'entreprise, ainsi qu'à tout ce que disent nos gouvernants puisque cette décision cautionne la délocalisation d'une usine comme étant un motif économique de licenciement. **Pièce Jointe**

Ces méthodes, issues des gouvernants précédents, vont-elles perdurer ?

Dans ce dossier qui a décidé ?

Les hauts fonctionnaires du Ministère du Travail, Messieurs Jean Denis COMBREXELLE et Hubert ROSE ? (connus pour leur position concernant le traitement des demandes d'autorisation de licenciement des syndicalistes protégés)

Le Ministre du Travail a-t-il été informé de cette décision ? L'a-t-il cautionnée ?
Avec de telles décisions **quels Changements peut-on attendre pour demain ?**

Les actionnaires pourront-ils continuer à amasser tranquillement leurs magots ?

Vont-ils pouvoir continuer la destruction du tissu industriel de la France avec la complicité de ces hauts fonctionnaires qui restent en place **sous la bienveillance de leur Ministre de Tutelle ?**

Nous aurons les réponses à nos questions dans le traitement qui sera fait à toutes celles et ceux qui ont cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête, comme nos camarades de PEUGEOT, DOUX, etc.... et tous ceux qui vont affronter un Plan Social comme la société DIVERSEY toujours à Arnas (69400).

Que pouvons-nous attendre de ce **nouveau gouvernement** de « gauche » qui doit donc préserver ses travailleurs?

Les intérêts des actionnaires, vont-ils encore être les plus forts ?

Le discours de « **Le changement, c'est maintenant** », ne sera-t-il qu'un changement dans la méthode !!!

Nous aurons des réponses à nos questions lorsque nous verrons quels traitements auront les dossiers sus nommés.

**Il était pourtant simple et juste de prendre une décision favorable
aux représentants du personnel dans ce dossier qui aurait eu une incidence très positive
pour l'ensemble des salariés qui ont saisi le conseil de prud'hommes**

Face à cette décision inique en période de vacances, nos camarades vont devoir saisir la juridiction compétente afin de faire valoir leur droit mais dans l'intervalle temporel (soit plusieurs années) ils iront « pointer au chômage »....

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Direction Collégial
Christian RITTON
Tel : 06 99 70 42 44


UNION LOCALE CGT
BOURSE DU TRAVAIL
Place Roger Rousset
69400 VILLEFRANCHE-s/S